

Pour la défense du Code du Travail et de la Fonction Publique TOUS en grève le 12 SEPTEMBRE!

Fin août, le Gouvernement va dévoiler les ordonnances visant à réformer le droit du travail.

La loi d'habilitation à légiférer par ordonnances et les réunions de « concertation » que le Gouvernement vient d'achever avec les organisations syndicales dessinent les contours de son projet :



- Généraliser l'inversion de la hiérarchie des normes pour autoriser des dérogations au Code du Travail entreprise par entreprise, « la finalité étant que chaque entreprise définisse son propre Code du travail » selon les mots du directeur de cabinet de la Ministre du Travail.
- Faciliter et accélérer les procédures de licenciements individuels et collectifs.
- Diminuer les possibilités de recours des salariés et plafonner leurs indemnités.
- ▶ Réduire drastiquement le nombre de représentants du personnel et leurs moyens d'action.
- ▶ Assouplir l'usage du CDD et développer le contrat de chantier (CDI de mission conclu pour la durée d'un projet).
- ▶ Elargir le travail de nuit sans majoration de salaire, ...

La Ministre du Travail Muriel Pénicaud a déclaré : « le Code du Travail ne fait qu'embêter 95% des entreprises » (Le Monde, 30 juin)... Ce qui est sûr, c'est que le Code du Travail protège 100% des 18 millions de salariés du privé du dumping social et d'une dégradation illimitée de leurs conditions de travail et de rémunération.

De plus selon l'INSEE, l'OCDE et l'OIT, il n'existe aucune relation entre le niveau de protection de l'emploi assuré par le Code du Travail et le niveau du chômage. D'après une enquête de l'INSEE, sur 10 000 patrons interrogés, seuls 18% affirment que le Code du Travail est un frein à l'embauche. Pourtant, c'est au nom de l'emploi que le gouvernement s'apprête à détruire le Code du Travail et les Conventions Collectives de branche qui protègent 93% des salariés du privé.

Après la Loi Travail du gouvernement Hollande/Valls, la nouvelle Loi Travail XXL de Macron/Philippe entend élargir considérablement les domaines où les entreprises peuvent appliquer des dispositions moins favorables aux salariés que le Code du Travail et les Conventions Collectives. Pour la Ministre du Travail, « il faut renvoyer davantage de choses dans l'entreprise (et) donner à toutes les entreprises cette liberté de créer la norme qui correspond le mieux à leurs besoins ». Donc, autant d'entreprises, autant de règles différentes !

Le Code du Travail deviendrait le seul Code français auquel il soit possible de déroger en défaveur de ceux qu'il est censé protéger !



Dans quel but ? La Ministre a rappelé son objectif lors de son audition à l'Assemblée Nationale : « Les ordonnances (...) s'articulent avec l'action du Gouvernement en faveur de la baisse du coût du travail » !

La CGT rappelle que ces mesures ne visent qu'à réduire les droits des salariés et à faciliter les licenciements.

Défense du Code du Travail!

Abrogation de la loi Travail du Gouvernement Hollande/Valls!
RETRAIT des ordonnances Macron! RETRAIT de la loi Travail XXL!

Un vaste plan social se prépare dans la Fonction Publique

Comme l'écrivent les organisations CGT/FO/SUD de la Fonction Publique dans leur communiqué commun du 19 juillet :

« Les annonces se succèdent à une cadence infernale contre les fonctionnaires et agents publics.

Du ministre de l'Action et des Comptes publics qui confirme le gel de la valeur du point d'indice pour 2018 et la réinstauration d'un jour de carence en cas d'arrêt maladie, au Président de la République qui veut différencier la valeur du point d'indice dans les 3 versants de la Fonction publique, la coupe est pleine.

Et ce sans compter les suppressions d'effectifs à venir et la future hausse de la CSG.

Même le protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations), rejeté par nos trois organisations syndicales en raison notamment de son insuffisance notoire pour valoriser les carrières verrait son calendrier de mise en œuvre reporté. (...)

Au regard de ces attaques simultanées contre le statut général des fonctionnaires et contre leur pouvoir d'achat et leur carrière, nos trois organisations syndicales tiennent à rappeler leurs principales revendications:

- Renforcement du statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers
- Défense de la revalorisation unique et uniforme de la valeur du point d'indice
- Ouverture de négociations sur l'amélioration véritable des carrières avec des grilles indiciaires attractives
- Non-rétablissement du jour de carence
- Créations d'emplois statutaires dans les nombreux secteurs qui en ont besoin et arrêt des suppressions de postes
- Mesures fortes pour promouvoir l'égalité professionnelle.



C'est forts de ces revendications partagées que nous souhaitons, dès la rentrée, et dans l'unité la plus large, mettre tout en œuvre pour faire échouer ces attaques sans précédent contre les fonctionnaires et la fonction publique. »

Pour la manifestation à Nice, un **Bus partira du parking de Carrefour Antibes**, à de côté du magasin « Feu vert » (horaire à venir)

Bulletin de contact et de syndicalisation			
	Je souhaite	prendre contact	☐ me syndiquer
Profes	sion		
Adresse personnelle			
			remus Jules Plans OS SOO ANTIDES
Té	léphone : 04.97.21.2 7	7.50 Télécopie : 04.97.21.27.	renue Jules Blanc 06 600 ANTIBES 57 E.mail : ul-cgt-antibes@wanadoo.fr